

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE
Deuxième Comité de Pilotage, le 9 février 2012

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Trawinski Maire de Chartronges
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Monsieur Jailliard Adjoint au maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Monsieur Lamarche Chef de service ONEMA 77
- Madame Hoveix Fédération de pêche 77
- Monsieur Saint-Martin Nature Environnement 77
- Monsieur Augustin Nature Environnement 77
- Madame Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Revoile Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Madame Durieux DDT 77
- Monsieur Rodde DDT 77
- Monsieur Suchecki Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal

• Excusés :

- Monsieur Sotteau Chargé d'études biodiversité à la chambre d'agriculture 77
- Madame Mazin Chambre de commerce et d'industrie 77

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki, représentant du bureau d'études Eu.Créal, lequel commente un diaporama exposant successivement :

- 1 - une présentation succincte du site (pour les membres du Copil n'ayant pu se rendre à la première réunion) ;
- 2 - le diagnostic écologique ;
- 3 - le diagnostic socio-économique ;
- 4 - la définition des enjeux et les objectifs de conservation.

- Suite à cet exposé, les participants formulent les observations ci-après :

Monsieur Patrimonio propose de continuer les investigations sur le terrain dans le but de déceler la présence de Lamproie de planer. Madame Hoveix préconise des prospections « à vue » vers avril/mai plutôt que d'effectuer de nouvelles pêches électriques.

Madame Hoveix propose également d'intégrer l'étude piscicole de la Fédération de pêche de l'Oise (classe de taille, populations présentes, habitats...) au diagnostic écologique du document d'objectifs.

Monsieur Lamarche demande si les pompages effectués dans le Vannetin sont autorisés. Le bureau d'études et Monsieur George répondent que ce sont des pompages sauvages utilisés pour l'arrosage des jardins.

Monsieur Augustin demande si les débits observés diminuent au fil du temps. Le bureau d'études prend note et s'engage à faire des recherches à ce sujet.

Monsieur Patrimonio propose d'approfondir le diagnostic socio-économique en y incorporant les évolutions possibles à moyen terme.

Monsieur Lamarche propose de pousser la réflexion concernant l'arasement des seuils qui peuvent nuire à la libre circulation des espèces. En effet, certains seuils nuisent à la bonne continuité écologique et au transit sédimentaire.

Monsieur Revoile précise, concernant les futurs travaux sur le Vannetin, qu'une DIG va être lancée.

L'EDATER établira le coût des travaux à effectuer.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants. Les dates suivantes sont arrêtées : comité technique restreint concernant les MAEt le jeudi 23 février (à 10 h 00), comité technique restreint concernant les autres types de contrat le jeudi 22 mars (à 10 h 00) en salle des fêtes de Choisy-en-Brie.

Seront associés au comité technique du 23 février : Monsieur George, la DDT 77 et son service agriculture, la chambre d'agriculture 77, le SAGE des Deux Morin, la FNSEA, MM. Rubantel et Bontour (agriculteurs), MM. Racinet et Pettinger (maires de Leudon-en-Brie et de Saint-Mars-Vieux-Maisons et agriculteurs).

Seront associés au comité technique du 22 mars : Monsieur George, la DDT 77, la fédération de pêche 77, l'ONEMA 77, le CRPF, le SAGE des deux Morin, Nature Environnement 77 et des représentants des propriétaires.

La séance est levée à 12 h 00.